

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE
DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE**

Séance de gestion transitoire par le Comité de régie de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, tenue à la salle Lafontaine du Centre administratif, au 2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke, **le mardi 2 juin 2020 à 8 h 30.**

Présences : M. Christian Provencher, directeur général, M. Carl Mercier, directeur général adjoint à l'administration, Mme Lisa Rodrigue, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, M. Donald Landry, secrétaire général, Mme Mélanie Laroche, conseillère-cadre, Mme Mylaine Lafond, adjointe exécutive, M. Daniel Samson, directeur du Service des ressources humaines, Mmes Isabelle Boucher, directrice du Service des ressources éducatives, Julie Boivin, directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire, Paule Corriveau, directrice du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, Julie Caron, directrice du Centre de formation professionnelle 24-Juin, Isabelle Laroche, directrice de l'école Notre-Dame-du-Rosaire et MM. Rémy Fontaine, directeur de l'école du Triolet, Patrick Guillemette, directeur du Centre Saint-Michel, Pierre Langlois, directeur adjoint du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, Mme Claudia Cyr, conseillère en gestion de personnel au Service des ressources humaines.

1.0 COMMISSAIRES

1.1 Quorum

Le quorum est constaté à 8 h 30.

1.2 Procès-verbal de la gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 19 mai 2020

GTCR 2020-061

Attendu que le procès-verbal a été remis aux membres du Comité de régie au moins six heures avant le début de la présente séance.

Sur la proposition de M. Daniel Samson, appuyée par M. Carl Mercier, le procès-verbal de la gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 19 mai 2020 est unanimement approuvé et le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

GTCR 2020-062

Sur la proposition de Mme Julie Caron, appuyée par Mme Isabelle Boucher, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance de gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 2 juin 2020.

2.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

2.1 Mises en disponibilité d'enseignants pour surplus

GTCR 2020-063

Attendu que selon le projet des effectifs remis au syndicat pour l'année 2020-2021, nous constatons un excédent d'effectifs dans les champs et spécialités suivants :

<u>Champs et spécialités</u>	<u>Nombre</u>
Accueil	5
Briquetage et maçonnerie	1
Carrosserie	1
Cuisine d'établissement	3
Imprimerie	1
Réfrigération	1
Service de la restauration	2
Soins esthétiques	1
Électromécanique	2
Infographie	1

Attendu que le projet d'effectifs déposé au Comité des relations professionnelles des enseignants découle des projets d'organisation des écoles déposés au Service des ressources financières et du transport scolaire;

Attendu que ce projet d'organisation entraîne donc 18 mises en disponibilité.

Nous vous recommandons de mettre en disponibilité, à compter du 1^{er} juillet 2020, les personnes mentionnées en annexe du document.

Sur la proposition de Mme Julie Caron, appuyée par M. Carl Mercier, il est unanimement résolu :

D'adopter les mises en disponibilité d'enseignants pour surplus tel qu'apparaissant en annexe, à compter du 1^{er} juillet 2020.

Le tout selon le dossier 3-55-007 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

2.2 Non-renouvellement d'enseignants pour surplus

GTCR 2020-064

Attendu qu'un projet de répartition des effectifs pour 2020-2021, basé sur les inscriptions des élèves, a été soumis au Comité des relations professionnelles des enseignants (CRP), en conformité avec la convention collective;

Attendu que le projet des effectifs déposé au syndicat pour la prochaine année scolaire comporte un excédent d'enseignants réguliers par rapport aux effectifs actuels et que cette situation nous amène à procéder à quatre non-renouvellements pour surplus, considérant que les enseignants concernés ne sont pas permanents;

Attendu que le niveau des effectifs prévu pour 2020-2021 respecte les paramètres financiers établis pour la prochaine année.

Nous recommandons de non-renouveler les personnes mentionnées ci-après, au 30 juin 2020 :

Ane-Marie Quirion	Accueil
Annie Simoneau	Accueil
Shilo Mosher	Mécanique de véhicules lourds
Judith Bonneville	Administration, commerce et informatique

Sur la proposition de M. Rémy Fontaine, appuyée par M. Patrick Guillemette, il est unanimement résolu :

D'adopter le non-renouvellement d'enseignants pour surplus à compter du 1^{er} juillet 2020.

Le tout selon le dossier 3-55-008 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

2.3 Non-renouvellement d'enseignants pour incapacité

GTCR 2020-065

Attendu que la convention collective des enseignants permet à la Commission de décider de mettre fin au lien d'emploi d'enseignantes ou d'enseignants pour des raisons prévues dans notre entente locale, notamment pour cause d'incapacité;

Attendu que la décision de non-renouveler un enseignant pour cause d'incapacité doit être prise avant le 1^{er} juin afin que la personne concernée en soit informée au plus tard à cette date.

Nous recommandons de procéder au non-renouvellement des personnes dont le matricule est précisé ci-après, à compter du 30 juin 2020, pour cause d'incapacité :

Matricule 9582	Enseignement au primaire
Matricule 5132	Enseignement au primaire
Matricule 4111	Enseignement au primaire
Matricule 11268	Enseignement au primaire

Sur la proposition de Mme Isabelle Laroche, appuyée par Mme Isabelle Boucher, il est unanimement résolu :

D'adopter le non-renouvellement d'enseignants pour incapacité à compter du 30 juin 2020.

Le tout selon le dossier 3-55-009 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

3.1 Signature de l'entente entre la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke et la Commission scolaire Eastern Townships

Ce point est reporté à une prochaine rencontre.

4.0 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

4.1 Renouvellement des assurances générales du regroupement Montérégie-Estrie pour l'année scolaire 2020-2021

GTCR 2020-066

Attendu que les articles 178 et 270 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient qu'une commission scolaire peut assurer sa responsabilité civile et ses biens;

Attendu que la police d'assurance actuelle de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS) vient à échéance le 30 juin 2020 et qu'il y a lieu de la renouveler pour l'année scolaire 2020-2021;

Attendu le regroupement de 14 commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie dans le cadre du renouvellement des assurances générales de ces commissions scolaires;

Attendu que, dans ce contexte, la CSRS a été mandatée par ces commissions scolaires afin de procéder à un appel d'offres regroupé (5 ans : 1 an ferme et 4 années d'options);

Attendu que le regroupement a permis de réduire considérablement la facture d'assurances de la CSRS dans les dernières années, comme le démontre le tableau suivant :

ANNÉES	PRIMES (avant taxes)
2010-2011	97 137 \$
2011-2012	95 669 \$
2012-2013 (1 ^{re} année du regroupement)	57 824 \$
2013-2014	68 012 \$
2014-2015	78 356 \$
2015-2016	78 039 \$
2016-2017	63 359 \$
2017-2018	69 169 \$
2018-2019	75 574 \$
2019-2020	95 444 \$

Attendu qu'avec le contexte de la COVID-19, le marché mondial des assurances est en crise et tend à augmenter les primes des clients existants, tout en limitant la prise en charge de nouveaux clients;

Attendu que dans un tel contexte, la CSRS pourrait se retrouver sans assurances si elle retournait en appel d'offres public;

Attendu qu'à la suite de l'analyse auprès de la firme Les consultants en assurance Adelson & Associés inc., ces derniers recommandent fortement à la CSRS et au regroupement d'accepter d'utiliser la première année d'option avec BFL Canada (deuxième année du contrat potentiel de cinq ans), et ce, malgré l'augmentation anticipée d'environ 40 à 45 % des primes (les montants de certaines sections de primes restent à être précisés).

Sur la proposition de M. Carl Mercier, appuyée par M. Patrick Guillemette, il est unanimement résolu de renouveler les assurances générales de la CSRS pour l'année scolaire 2020-2021.

D'accepter l'offre de BFL Canada pour le renouvellement de la police d'assurances générales pour l'année scolaire de 2020-2021, d'une somme d'environ 145 000 \$ (avant taxes) pour la CSRS.

De procéder aux démarches légales requises.

D'autoriser le directeur général à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la CSRS, le tout selon le dossier 3-51-006 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

4.2 Renouvellement du contrat avec le protecteur de l'élève

GTCR 2020-067

Attendu que Me Christian Beaudry a été nommé Protecteur de l'élève de la CSRS, après un processus de sélection impliquant les quatre commissions scolaires de l'Estrie, et ce, à deux reprises pour trois ans (CC 2014-2046 et CC 2017-2406);

Attendu que le mandat du Protecteur de l'élève arrive à échéance le 30 juin 2020 et que les quatre commissions scolaires de l'Estrie souhaitent reconduire le mandat de Me Beaudry pour trois années supplémentaires;

Attendu que depuis la première année de contrat de Me Beaudry en 2014-2015, ses services ont amené des frais d'environ 33 000 \$ par année, en moyenne :

2014-2015 : 16 762,76 \$
2015-2016 : 23 132,85 \$
2016-2017 : 25 945,01 \$
2017-2018 : 47 666,57 \$
2018-2019 : 25 090,49 \$
2019-2020 : 34 035,53 \$ (en date du 28 mai 2020);

Attendu que la mesure allouée par le MEES afin de payer les frais du Protecteur de l'élève pour l'année scolaire 2019-2020 est de 38 376 \$ et que le montant alloué en 2020-2021 devrait être similaire;

Attendu que le président du Comité de parent, M. Étienne Paradis, informé par le secrétaire général de l'intention de la CSRS de renouveler pour trois ans le contrat du protecteur de l'élève, M. Christian Beaudry, qui se termine le 30 juin selon les obligations et modalités prévues à la *LIP* et au *Règlement*, n'a exprimé aucune réserve et aucun désaccord face à cette orientation;

Attendu que l'article 220.2 de la *LIP* mentionne qu'une commission scolaire doit désigner un Protecteur de l'élève et qu'un « ...membre du personnel de la commission scolaire ne peut agir comme protecteur de l'élève », ce qui nous oblige à donner un contrat de services à l'externe de notre organisation;

Attendu qu'un contrat de services juridiques peut être conclu de gré à gré (*RCS*, art. 35);

Attendu que pour ce contrat de services, l'autorisation du dirigeant de l'organisme est nécessaire afin de se conformer avec les encadrements règlementaires du Secrétariat du Conseil du trésor (*LGCE*, art. 16).

Sur la proposition de M. Rémy Fontaine, appuyée par Mme Isabelle Laroche, il est unanimement résolu :

Dans le respect des encadrements prévus à la *LIP* et au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire*, de mandater le secrétaire général, M. Donald Landry, afin de finaliser le nouveau contrat avec le Protecteur de l'élève, Me Christian Beaudry, afin :

- De renouveler le mandat du Protecteur de l'élève pour une période additionnelle de trois ans, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, aux conditions suivantes : 2 875 \$ de base, plus 125 \$/h., pour un montant approximatif de 99 000 \$ (ou 33 000 \$ par année);
- De tenir deux rencontres au cours de l'année afin que le Protecteur puisse présenter aux administrateurs un bilan de ses interventions;
- Qu'une correspondance soit remise aux plaignants ayant sollicité l'intervention du Protecteur de l'élève, lorsque l'intervention de ce dernier est terminée;
- De prévoir la possibilité pour le Comité de parents, de recevoir la visite du Protecteur de l'élève dans le cadre du dépôt de son rapport annuel, sur demande faite auprès du président de la CSRS.

Le tout selon le dossier 3-51-007, soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

5.0 INFORMATION

Il n'y a pas d'information.

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Daniel Samson, appuyée par Mme Julie Boivin, la séance est levée à 9 h 25.

**Christian Provencher,
Directeur général**

**Donald Landry,
Secrétaire général**